

Démarches à réaliser par le particulier pour l'obtention des aides financières 2019

Prime « Coup de pouce Chauffage » (avec ou sans abondement)



1 NE PAS SIGNER LE DEVIS

2 Vérifier l'éligibilité du projet selon les critères spécifiques du dispositif : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>

3 Comparer les différentes offres disponibles des signataires de la charte « Coup de pouce Chauffage ». Le montant de la prime est fonction des revenus. Se munir du dernier avis d'imposition sur les revenus disponible.

4 Sélectionner l'organisme et créer un dossier

5 Signer le devis et faire réaliser les travaux

Une fois les travaux réalisés et payés, dans un délai maximum de 3 mois :

1 Remplir l'Attestation sur l'Honneur avec l'installateur

2 Envoyer le **dossier complet dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de la facture fournie par l'installateur**. Le dossier doit comprendre :

- la copie du devis des travaux (ou bon de commande) daté et signé,
- la copie de la facture mentionnant pose et fourniture du matériel,
- l'original de l'Attestation sur l'Honneur rempli et signé par le client final et par l'installateur,
- la copie de la qualification professionnelle de l'installateur portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés et valide à la date d'engagement des travaux (si demandée),
- la copie du dernier avis d'imposition (si demandée).

3 La prime « Coup de pouce Chauffage » est attribuée dans un délai variable sous forme de lettre-chèque ou bon d'achat, selon l'organisme.

En cas de besoin : contacter un conseiller FAIRE du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0 808 800 700 (service gratuit + prix de l'appel)



ANAH « Habitez Mieux Agilité »

1 NE PAS RÉALISER LES TRAVAUX

2 Avec le numéro fiscal de référence et l'avis d'imposition de l'année N-1, vérifier l'éligibilité des travaux aux aides de l'ANAH : <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-habiter-mieux/>
Si les conditions de ressources permettent l'attribution de l'aide, créer un compte personnel pour déposer et

3 suivre le dossier en se connectant sur www.monprojet.anah.gouv.fr.

Mise en relation avec les professionnels qui suivent le dossier pour le conseil et l'accompagnement.

4 Le dossier doit contenir :

- le justificatif de ressources de l'ensemble des occupants : derniers documents fiscaux disponibles
- le devis
- les justificatifs de propriété ou droit d'usage (si non propriétaire)

Faire réaliser les travaux dans un délai d'un an maximum

5

Une fois les travaux réalisés et payés, dans un délai maximum de 3 mois :

Faire la demande de paiement de l'aide

1 Occuper le logement pendant au moins 6 ans (en cas de modification du droit de propriété, informé l'ANAH

2 par écrit dans les 2 mois)

En cas de besoin : contacter un conseiller FAIRE du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0 808 800 700 (service gratuit + prix de l'appel)



Le bien-être chez soi

Cr dit d'Imp t Transition Energ tique (CITE)

1 Faire r aliser les travaux

2 Lors de la d claration, indiquer le montant des travaux  ligibles, apr s d duction de la quote-part des aides. Les montants  ligibles sont les montants TTC.

Cas de la chaudi re : la chaudi re, le r gulateur

Cas de la pompe   chaleur : la pompe   chaleur (unit  int rieure et ext rieure), les accessoires sp cifiques (liaisons, ballon tampon, ballon ECS si d port , protections  lectriques), le r gulateur. Pour les revenus modestes (crit res d finis par l'ANAH), la main d' uvre entre dans le calcul.

Information sur le calcul de la base du CITE :

Extrait du site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/calcul-et-declaration-du-cite>

Enfin, si vous avez b n fici  de primes ou de subventions, vous devez d duire ces subventions ou primes du montant des travaux. En effet, seules les d penses que vous supportez effectivement ouvrent droit au cr dit d'imp t.

Lorsque la prime ou la subvention ne couvre pas l'int gralit  du montant des travaux, seul est admis au b n fice du cr dit d'imp t le montant toutes taxes comprises des d penses d'acquisition des  quipements, mat riaux ou appareils diminu  du montant de la prime ou subvention se rapportant   ceux-ci.

Cette derni re est d termin e au prorata du prix d'acquisition hors taxes de l' quipement, mat riau ou appareil par rapport au montant hors taxes total de la facture  tablie par l'entreprise.

Exemple : vous avez per u une subvention de 3 000   pour la r alisation de travaux pour un montant total de 5 275   TTC (5 000   HT) dont 2 637,50   TTC (2 500   HT) au titre de l'acquisition d'une chaudi re   haute performance  nerg tique.

La base du cr dit d'imp t dont vous pouvez b n fici r est  gale   la diff rence entre le prix d'acquisition TTC de la chaudi re et la quote-part de la subvention correspondant   cet  quipement.

La base du cr dit d'imp t   retenir est  gale   : $2\,637,50\text{  } - (3\,000\text{  } \times 2\,500/5\,000)$, soit 1 137,50  .

Exemple pour un revenu modeste :

Une facture totale pour l'acquisition et la pose d'une pompe   chaleur de 15 848,21   TTC dont 15 426,21    ligibles (pompe   chaleur, r gulateur, main d' uvre) et 422   non  ligibles, une prime coup de pouce de 5 500   et une aide de l'ANAH de 5 257,70  .

La d duction de la prime « Coup de pouce Chauffage » correspond   $5\,500 \times 15\,426,21 / 15\,848,21 = 5\,353,55\text{  }$.

La d duction de l'aide de l'ANAH correspond   $5\,257,70 \times 15\,426,21 / 15\,848,21 = 5\,117,70\text{  }$.

Le montant TTC   d clarer pour le calcul du CITE est donc $15\,426,21 - 5\,353,55 - 5\,117,70 = 4\,954,96\text{  }$.

Le cr dit d'imp t sera : $0,3 \times 4\,954,96 = 1\,486,49\text{  }$.

Offre de remboursement Vaillant



1 Se rendre sur le site www.vaillant.fr rubrique « promotions » et v rifier l'existence d'une offre de remboursement.

2 S'inscrire sur le site prime-energie-edf.fr et obtenir une lettre d'engagement avant la signature du devis.

3 Compl ter le formulaire en ligne sur le site www.vaillant.fr en joignant les justificatifs :

-   facture d'achat dat e entre le 20/02/2019 et le 31/07/2019
-   la lettre d'engagement d'EDF correspondant   votre inscription sur le site prime-energie-edf.fr
-   derni re facture du fournisseur d' nergie (optionnel)
-   num ro de s rie du produit ( tiquette autocollante)
-   RIB

4 Recevoir la lettre ch que du montant de l'offre.

Cette offre n'est pas   d duire du montant du mat riel  ligible au cr dit d'imp t.

SDECC SAS (une soci t  de vaillant group en france)

SAS au capital de 19 800 000  

RCS Cr teil 312 574 346

8, avenue Pablo Picasso

94132 Fontenay-sous-Bois Cedex

T l : 01 49 74 11 11 - Fax : 01 48 76 89 32



Le bien- tre chez soi